



PLAN DE PAYSAGE DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE

EAU ET HOSPITALITÉ :  
DÉVELOPPER UN TOURISME DE FRAÎCHEUR

CARNET 2 // OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

DATE DE DIFFUSION : MARS 2025

## SOMMAIRE

### I- DÉFINITION ET RAPPEL DES ENJEUX

Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)

### II- LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- OQP 1.** Aménager des villages confortables, adaptés aux climats et aux modes de vie
- OQP 2.** Imaginer des paysages conviviaux et accueillants au fil des saisons, pour les habitants et les visiteurs
- OQP 3.** Affirmer les paysages productifs de la Montagne d'Ardèche en valorisant les ressources locales (agricoles, naturelles et forestières) et humaines

### III- STRATÉGIES DE VALORISATION DES 4 LACS

- 1.** Le lac du lac d'Issarlès
- 2.** Le lac de Saint-Martial
- 3.** Le lac de Coucouron
- 4.** Le lac de La Palisse

**Plan Paysage de la "Montagne d'Ardèche"**

Date de diffusion : Mars 2025

*Ce document a été conçu par l'agence FABRIQUES Architectures Paysages, dans le cadre d'une commande de Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.*

*Il se situe entre deux documents composant la retranscription écrite du Plan Paysage de la "Montagne d'Ardèche" :*

*. Carnet 1 : Diagnostic paysager*

*. Carnet 2 : Objectifs de Qualité Paysagère*

*. Carnet 3 : Plan d'Action*

*Son élaboration a été suivie par un comité technique composé des instances suivantes :*

*. Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : Mme. Céline Gallon-Gleyze*

*Ont participé à son élaboration :*

*. Marie Huron, Paysagiste Conceptrice DE, FABRIQUES*

*. Lubin Aimé, Architecte DE-HMONP - Urbaniste, FABRIQUES*

*Toutes les illustrations cartographiques, schématiques et photographiques sont réalisées par Fabriques, ou le cas échéant, sont réalisées par la source mentionnée à proximité du document.*

# I. DÉFINITION ET RAPPEL DES ENJEUX





## SYNTHÈSE : QUATRE AXES DE RÉFLEXION POUR LA FORMULATION D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) PARTAGÉS

### QUATRE AXES DE TRAVAIL

#### 1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU

- > des enjeux de préservation et de mise en valeur des milieux humides et de la ressource en eau
- > des enjeux de gestion agricole et forestière pour le maintien des ouvertures paysagères caractéristiques du territoire
- > des enjeux de valorisation et de diversification des systèmes agricoles face aux changements climatiques et sociétaux

#### 2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

- > des enjeux de sensibilisation sur le rôle des ouvrages hydrauliques, pour le territoire et au-delà
- > des enjeux de valorisation locale des produits agricoles et forestiers en pensant la transformation et la vente sur place
- > des enjeux de poursuite de l'insertion paysagère des ouvrages de production d'énergie renouvelable

#### 3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- > des enjeux d'aménagement d'espaces d'accueil 4 saisons conviviaux et intégrés aux paysages
- > des enjeux de diversification des modes de déplacement et d'accès au territoire
- > des enjeux de revitalisation des cœurs de bourg sur les périodes hors-saisons
- > des enjeux de gestion mesurée des sites les plus touristiques du territoire

#### 4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

- > des enjeux d'intégration de la place du vivant et des modes alternatifs à la voiture dans les espaces publics des cœurs de bourg
- > des enjeux de rénovation énergétique du bâti public comme privé en pensant l'insertion paysagère
- > des enjeux de réflexion sur l'aménagement des franges villageoises

### DES VERBES D'ACTIONS POUR FORMULER LES OQP

#### MAÎTRISER

Stopper  
Gérer  
Intégrer  
Encadrer  
Localiser  
Organiser  
Adapter  
Accompagner  
Anticiper

#### PRÉSERVER

Protéger  
Conserver  
Maintenir  
Sauvegarder  
Entretien  
Soutenir

#### REQUALIFIER

Renouveler  
Intensifier  
Densifier  
Recycler  
Restaurer  
Réhabiliter  
Améliorer  
Conforter  
Dynamiser  
Qualifier

#### VALORISER

Aménager  
Créer  
Diversifier  
Composer  
Enrichir  
« Naturer »  
Accueillir  
Encourager  
Développer  
Relier

## LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP)

A l'issue, d'un premier temps de diagnostic paysager décrivant les structures paysagères ainsi que les dynamiques paysagères en place sur le territoire de la Montagne d'Ardèche, quatre axes de travail soulevant une série d'enjeux ont été définis.

Sur la base de ces enjeux paysagers, les élus référents du Plan de Paysage ont travaillé sur la formulation d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP), afin de définir collectivement une stratégie paysagère pour le territoire.

Selon la définition de l'état, « les Objectifs de Qualité Paysagère constituent des orientations stratégiques spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Depuis 2014, ces Objectifs de Qualité Paysagère doivent figurer dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Formulés et portés par cette autorité publique, à l'issue d'une large concertation, ils visent à faciliter l'émergence d'un projet de territoire partagé, et à orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets au sein du territoire considéré. »

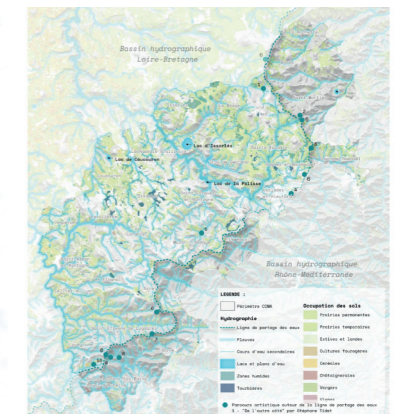
Les OQP représentant le fil conducteur des futurs projets d'aménagement, de protection ou de gestion des paysages sur le territoire, il est indispensable que leur formulation soit partagée et portée par les élus.

### DÉFINITION

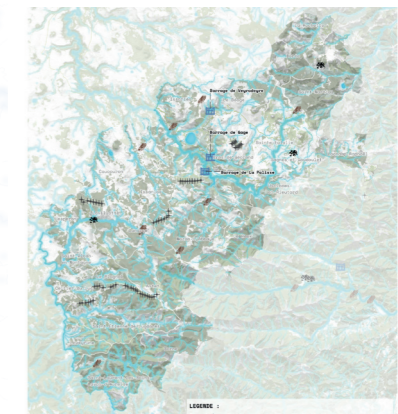
LES OQP SONT DES CAPS À POURSUIVRE EN MATIÈRE DE PROTECTION, DE GESTION OU D'AMÉNAGEMENT DES PAYSAGES

- Ils constituent le fil rouge formulant et spatialisant les orientations, recommandations et actions du plan de paysage
- Ils peuvent orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure du projet de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leur sont attribuées
- C'est un pacte commun à mettre en œuvre sur les prochaines années

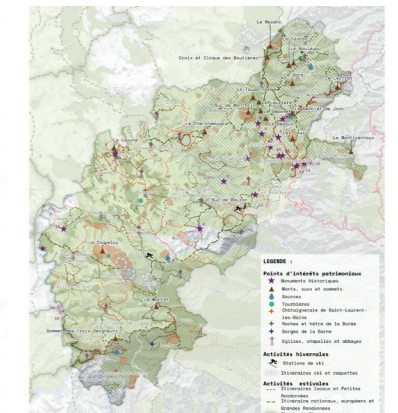
## LES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES IDENTIFIÉES DANS LE DIAGNOSTIC



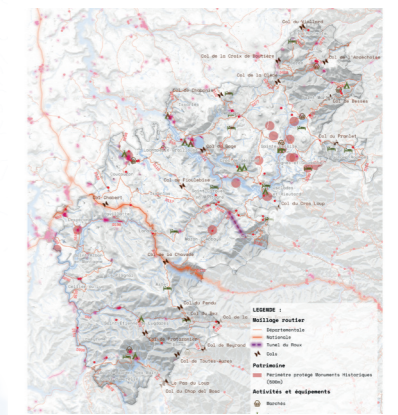
1// Un territoire agricole sillonné et façonné par l'eau



2// Des ressources naturelles variées, support d'une économie locale diversifiée



3// Une attractivité touristique 4 saisons liée à un climat et à des paysages contrastés



4// Des villages et hameaux dispersés au cadre de vie qualitatif

## RAPPEL DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PAYSAGER

1/ UN TERRITOIRE AGRICOLE  
SILLONNÉ ET FAÇONNÉ PAR L'EAU

- 1 UNE DIVERSITÉ DE PAYSAGES LIÉS À L'EAU CARACTÉRISANT LE TERRITOIRE
  - L'affirmation de la Montagne d'Ardèche comme un **territoire façonné par l'eau**
  - La mise en valeur des **cours d'eau, des lacs, des tourbières, des zones humides et des sources** comme éléments fondateurs et caractéristiques des paysages locaux
  - La sensibilisation sur le **rôle de château d'eau** du territoire
- 2 DES PRAIRIES EXTENSIVES JOUANT UN RÔLE D'ÉQUILIBRE POUR LE CYCLE DE L'EAU ET POUR LA BIODIVERSITÉ
  - La préservation des **prairies, des zones humides et des tourbières** pour leur **rôle écologique**
  - La sensibilisation sur le **rôle écologique et régulateur** de l'eau des prairies
- 3 LA FERMETURE PROGRESSIVE DES LARGES OUVERTURES PAYSAGÈRES CARACTÉRISANT LE PAYSAGE AGRICOLE
  - La **reconquête des sommets forestiers** par le **retour de la pratique pastorale**
  - La **gestion extensive** des massifs forestiers
  - La **maitrise des fermetures de paysages** par la forêt
- 4 L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DES BÂTIMENTS AGRICOLES VIS À VIS DES ENJEUX CLIMATIQUES ET SOCIÉTAUX
  - La valorisation des **systèmes agricoles ancestraux** (faysses, estives montagnardes) comme moyen ingénieux de retrouver des **systèmes agricoles équilibrés**
  - L'**adaptation des bâtiments agricoles** existants aux **usages contemporains**
  - L'**inscription paysagère** des nouveaux bâtiments agricoles
- 5 DES PRODUCTIONS AGRICOLES À FORT POTENTIEL DE VALORISATION
  - La préservation et la mise en valeur locale des **terroirs**, notamment à travers les **circuits courts**
  - La mise en avant des **labels et marques locales** (Fingras du Mézenc, Bœuf des prairies fleuries, Les bios de l'Ardèche...)
  - Le développement des infrastructures de **transformation des produits agricoles** sur le territoire
  - La valorisation de **filières agricoles émergentes** (maraîchage, petits fruits...)
  - L'accompagnement des agriculteurs vers une **diversification agricole et économique**

2/ DES RESSOURCES NATURELLES VARIÉES,  
SUPPORT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE DIVERSIFIÉE

- 1 UN TERRITOIRE «CHÂTEAU D'EAU»
  - La sensibilisation sur le rôle de **château d'eau** du territoire
  - La préservation de la **qualité** et de la **quantité d'eau**
  - La **valorisation touristique** des **paysages de fraîcheur** liés à l'eau
  - L'affirmation de l'importance du **rôle des ouvrages hydrauliques** dans les paysages et la vie du territoire et des territoires voisins
- 2 UN PAYSAGE NOURRICIER À L'IDENTITÉ LOCALE FORTE
  - La préservation des **sols nourriciers** du territoire
  - La valorisation de la **culture agricole locale**
- 3 DES MASSIFS FORESTIERS PROGRESSANT, SUPPORTS POUR DE NOUVELLES ACTIVITÉS
  - La **valorisation locale du bois** par la diversification de ses débouchés
  - La valorisation des massifs forestiers par la **diversification des activités touristiques** proposées
  - La préservation des massifs forestiers par une **gestion extensive** et un aménagement frugal et limité
- 4 UN SOUS-SOL VOLCANIQUE À FORT POTENTIEL DE VALORISATION
  - La mise en valeur du **patrimoine géologique** dans les **constructions locales** (roche basaltique...)
  - La valorisation culturelle du **passé minier** du territoire
  - La valorisation du **potentiel géothermique du sous-sol** pour développer les énergies renouvelables
- 5 UN TERRITOIRE OPTIMAL POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
  - La production d'**énergies renouvelables adaptée aux besoins locaux** et aux recommandations du SCoT
  - L'**insertion paysagère** des équipements de production d'énergies renouvelables dans le grand paysage comme dans les cœurs de bourg (éoliennes, panneaux photovoltaïques...)
  - La reconnaissance de la **Montagne d'Ardèche comme territoire pionnier** de la production d'énergies renouvelables : barrages, éoliennes...

3/ UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE 4 SAISONS  
LIÉE À UN CLIMAT ET À DES PAYSAGES CONTRASTÉS

- 1 UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE FORTE À GÉRER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
  - L'**accueil des touristes au fil des 4 saisons**
  - L'aménagement d'**espaces d'accueil pour le public polyvalents dans les cœurs de bourg**, et pas uniquement autour des lacs et des sites d'intérêt patrimonial (stationnements, espaces de convivialité, points d'eau, sanitaires...)
- 2 DES SITES NATURELS ET PATRIMONIAUX À ENJEUX DE VALORISATION ET DE PRÉSERVATION
  - La mise en valeur des **sites naturels et patrimoniaux** pour l'**accueil touristique**
  - L'**aménagement frugal** de ces sites, préservant leurs qualités paysagères et environnementales
  - La **gestion durable et économe** de ces sites
- 3 UN POTENTIEL DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE
  - La valorisation de l'**itinérance** sur le territoire
  - Le développement des **moyens d'accès au territoire alternatif à la voiture**, notamment pour les touristes (trains, navettes, bus, covoiturage...)
  - Le développement d'**infrastructures piétonnes et cyclables** en complément des itinéraires existants
  - L'insertion paysagère des **nouvelles infrastructures de mobilités** (voie cyclable, piétonne, stationnement...)
- 4 DES CŒURS DE BOURG DÉSERTÉS EN DEHORS DES SAISONS TOURISTIQUES
  - L'**aménagement qualitatif des cœurs de bourg** pour attirer une population permanente, (qualité des espaces publics, logements, services disponibles, accessibilité...)
  - Le travail sur la **qualité du cadre de vie et la vitalité des villages**, notamment commerciale pour **étendre les plages de présence des résidents secondaires**
  - **Organiser l'offre commerciale et inciter les commerçants** déjà implantés sur le territoire à rester ouvert toute l'année et non uniquement en haute saison
- 5 UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE À MESURER EN FONCTION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DU TERRITOIRE
  - La conciliation de l'**attractivité touristique et de la préservation des paysages**
  - La **gestion mesurée de l'accueil touristique** pour une **cohabitation fluide avec la population locale**
  - L'**organisation des flux touristiques** et de la **fréquentation** (stationnements, circulation, sanitaires, hébergement...)
  - La gestion de la **ressource en eau** lors des pics d'affluence

4/ DES VILLAGES ET HAMEAUX DISPERSÉS  
AU CADRE DE VIE QUALITATIF

- 1 UN TERRITOIRE AU CADRE DE VIE QUALITATIF, OUVERT SUR LES PAYSAGES
  - La préservation de **respirations paysagères** et d'**ouvertures visuelles** sur le grand paysage
  - La **place du végétal et de l'eau** dans les villages et hameaux
  - L'affirmation d'**espaces publics qualitatifs, accueillants et conviviaux** dans les cœurs de bourg
- 2 UN TERRITOIRE RURAL PEU DENSE STRUCTURÉ PAR DES POLARITÉS PLURIELLES
  - La proposition d'**alternatives à la voiture** pour rejoindre le territoire depuis l'extérieur (train, bus...)
  - La **gestion paysagère** et l'**organisation** des espaces dédiés aux **stationnements automobiles**
  - La **gestion paysagère** des entrées, sorties et traversées de bourg
- 3 UNE QUALITÉ ARCHITECTURALE VERNACULAIRE EXISTANTE MAIS PEU VALORISÉE DANS LES NOUVELLES OPÉRATIONS
  - Le **respect des morphologies urbaines existantes** dans les nouvelles constructions
- 4 DES CŒURS DE BOURGS ET DES HAMEAUX EN DÉPRISE (LOGEMENT VACANTS, FERMETURES DE SERVICES)
  - L'**adaptation des bâtiments** aux enjeux climatiques, notamment énergétiques
  - Permettre les **changements de destination des anciens bâtiments agricoles** dans ou proches des villages
  - Favoriser l'**action des collectivités sur la réhabilitation des bâtiments** vacants ou dégradés (pour de l'habitat, du commerces...)
- 5 DES EXTENSIONS EN FRANGE DE VILLAGE
  - L'**insertion paysagère des nouvelles opérations** résidentielles ou économiques
  - La qualification des **franges agri-urbaines** pour l'implantation de **nouveaux usages**
  - L'implantation de **micro-activités en franges villageoises** pour développer l'artisanat local

# II • LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE



## LES 3 OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

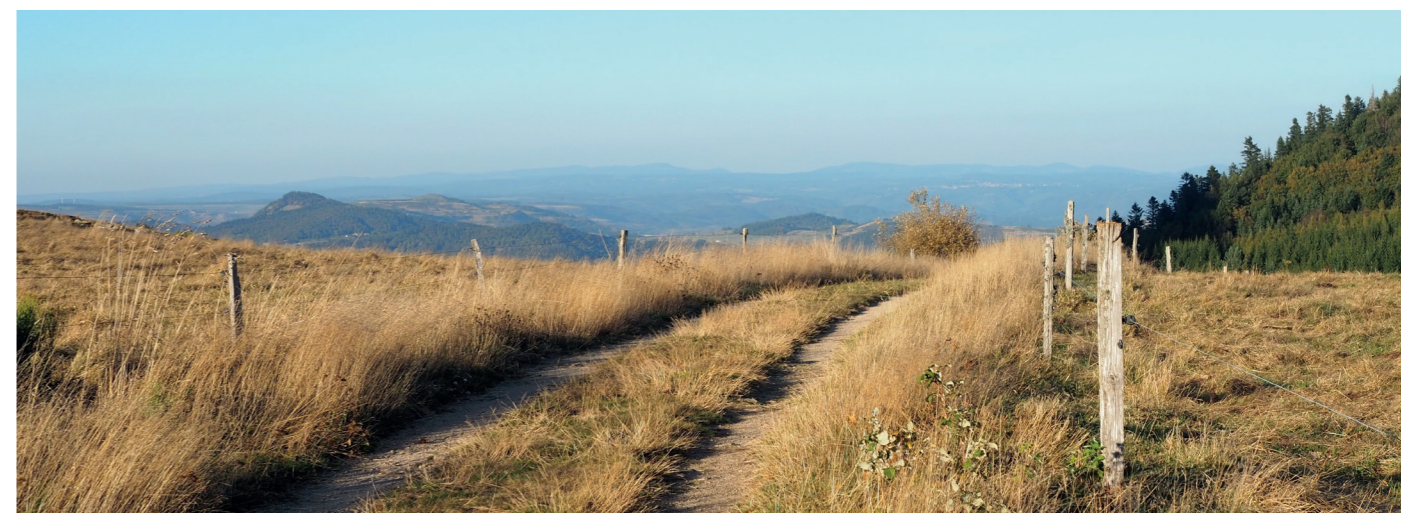
### OQP .A

AMÉNAGER DES VILLAGES CONFORTABLES, ADAPTÉS  
AUX CLIMATS ET AUX MODES DE VIE



### OQP .B

IMAGINER DES PAYSAGES CONVIVIAUX ET  
ACCUEILLANTS AU FIL DES SAISONS, POUR LES  
HABITANTS ET LES VISITEURS



### OQP .C

AFFIRMER LES PAYSAGES PRODUCTIFS DE LA  
MONTAGNE D'ARDÈCHE EN VALORISANT LES  
RESSOURCES LOCALES (AGRICOLES, NATURELLES ET  
FORESTIÈRES) ET HUMAINES



## LEXIQUE ILLUSTRÉ

### 1 RESPIRATIONS PAYSAGÈRES

- Les respirations paysagères, ou ouvertures paysagères correspondent à des dents creuses ou bien à des vues dégagées depuis les bourgs sur des horizons plus ou moins lointains. Elles s'opposent aux espaces bâtis et aux vues fermées ou interceptées par des écrans végétaux, naturels ou construits (forêt, haie, massif rocheux, silhouette villageoise...).
- Le territoire de la Montagne d'Ardèche se caractérise par un paysage très ouvert, en raison d'une gestion historique très agricole, ce qui a favorisé l'ouverture des paysages ruraux.
- La prise en compte de ces horizons dégagés depuis les coeurs de bourgs semble nécessaire afin de préserver, ou de redonner, de la qualité au cadre de vie des bourgs du territoire. Elle a un rôle à jouer dans l'attractivité des bourgs, car le sentiment de vivre dans le grand paysage est souvent recherché par les habitants venant dans les territoires ruraux.

Source : Géoconfluences, « Paysage ouvert et fermé, tiers paysage », 2024



Percée visuelle à travers le village  
Saint-Cirgues-en-Montagne // © Fabriques

### 2 DENSITÉ DÉSIRABLE

- La densité bâtie correspond au rapport entre une quantité de constructions et la surface qu'ils occupent.
- La densité est généralement faussement perçue par les citoyens. Son acceptabilité n'est pas forcément corrélée à la densité mesurée : les opérations les plus denses ne sont pas les moins acceptées par les habitants. Leur appropriation dépend de nombreuses dimensions propres à chaque individu mais aussi du contexte territorial et notamment de la proportion d'espaces publics et de leur qualité.
- La proposition de formes urbaines adaptées aux différents tissus urbains, s'appuyant sur un juste équilibre entre les espaces construits et les espaces de respiration sont ainsi nécessaires pour proposer un plan de composition acceptable, voir désirable, permettant de proposer une certaine densité tout en libérant du sol et en mettant en valeur les respirations paysagères du territoire. C'est la qualité des espaces publics, notamment par la présence du végétal, qui permet aussi de rendre la densité plus acceptable.

Source : Cerema, « Urbanisme : En chemin vers une densité désirable », 2024



Rapport entre espaces construits et jardinés,  
Usolades-et-Rieutord // © Fabriques

### 3 FRANGES AGRI-URBAINES

- Lisières, franges urbaines, interfaces... : ces concepts désignent des lieux qui forment à la fois une séparation et une connexion entre un espace urbain et un espace agricole ou naturel accueillant des usages différents.
- Ces lieux méritent un traitement attentif. Ils occupent en effet un linéaire important dans nos communes et sont la plupart du temps fortement perceptibles dans nos paysages. Ils jouent un rôle essentiel dans la qualité du cadre de vie de ceux qui habitent, travaillent ou fréquentent nos territoires. Ils peuvent également contribuer à la construction d'une trame verte et bleue.
- La gestion de ces franges urbaines est un enjeu majeur afin d'éviter que ces interfaces ne deviennent des lieux de conflits et qu'elles soient au contraire des lieux de transition douce.

Source : DDT, CAUE et Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, « Interfaces entre les espaces agricoles et urbanisés : Quels outils pour mieux les concevoir ? », 2024



Espace de frange productif et jardiné  
La Rochette // © Fabriques

## OQP. A

### AMÉNAGER DES VILLAGES CONFORTABLES, ADAPTÉS AUX CLIMATS ET AUX MODES DE VIE

#### LÉGENDE GRAPHIQUE // OQP.A

OQP. A // Aménager des villages confortables, adaptés aux climats et aux modes de vie

OQP.A1 Adapter le bâti au climat et aux nouveaux besoins du territoire en pensant l'insertion paysagère et en s'inspirant de l'architecture traditionnelle

- Coeurs de bourgs
- Constructions bâties
- Silhouettes villageoises remarquables

OQP.A2 Préserver les respirations paysagères en les articulant avec le bâti, et valoriser les vues sur le grand paysage

- ✦ Respirations paysagères
- ✪ Points de vue remarquables
- Lignes de crêtes

OQP.A3 Aménager des espaces publics conviviaux et de fraîcheur, intégrant les mobilités, le végétal et la gestion des eaux pluviales

- Espaces forestiers
- Surfaces hydrographiques
- Cours d'eau structurants
- Routes paysagères
- Chemin de Stevenson
- Itinéraires de randonnées

OQP.A4 Développer les villages, en tenant compte des silhouettes et des franges agri-urbaines

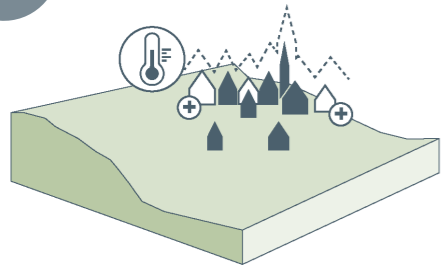
- Espaces agricoles
- Franges agri-urbaines



**OQP .A AMÉNAGER DES VILLAGES CONFORTABLES, ADAPTÉS AUX CLIMATS ET AUX MODES DE VIE**

**A1. ADAPTER LE BÂTI AU CLIMAT ET AUX NOUVEAUX BESOINS DU TERRITOIRE EN PENSANT L'INSERTION PAYSAGÈRE ET EN S'INSPIRANT DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE**

Règlement PLUi



**POURQUOI ?**

La réinterprétation de l'architecture traditionnelle dans les bâtiments contemporains a pour objectif le confort thermique et énergétique, mais aussi l'insertion paysagère.

Les implantations, souvent harmonieuses avec le paysage, tirent parti de leur environnement (orientation, inscription dans la pente...), et l'emploi de matériaux naturels rendent le bâti plus durable.

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

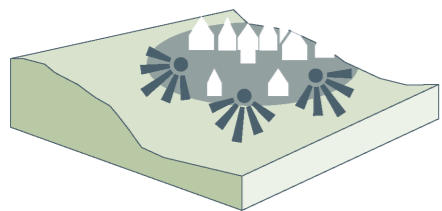
. Utiliser des matériaux traditionnels et naturels dans les nouvelles constructions ou dans les réhabilitations (roche volcanique, lauze, chaume, tuile...).

. Réinterpréter les formes urbaines en pensant le bâti par bioclimatisme.

. Penser l'intégration du végétal en lien avec le bâti (façades ombragées, haies brise-vent...).

**A2. PRÉSERVER LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES<sup>1</sup> EN LES ARTICULANT AVEC LE BÂTI, ET VALORISER LES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE**

Zonage PLUi



**POURQUOI ?**

Les grandes ouvertures visuelles sur des horizons lointains et dégagés caractérisent le territoire, aussi bien agricole, qu'urbain.

Afin d'affirmer cette identité, il conviendra d'identifier ces vues dégagées depuis les bourgs, afin de les préserver et les valoriser dans les nouvelles opérations architecturales comme d'espaces publics.

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

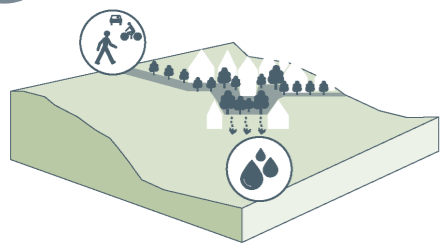
. Identifier les *respirations paysagères*<sup>1</sup> : jardins publics, jardins privés, places publiques, dents creuses agricoles...

. Travailler sur une *densité désirable*<sup>2</sup> pour les cœurs de bourgs, mais aussi les hameaux et franges.

. Imaginer des formes d'habitat s'orientant sur le grand paysage.

**A3. AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS CONVIVIAUX ET DE FRAÎCHEUR, INTÉGRANT LES MOBILITÉS, LE VÉGÉTAL ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

OAP PLUi



**POURQUOI ?**

La place du végétal et de l'eau dans les villages et hameaux n'est que très peu souvent pensée sur le territoire.

Hors, l'affirmation d'espaces publics intégrant la gestion des eaux pluviales en surface, la végétalisation, ainsi que la place pour d'autres usagers que les automobilistes soulève des objectifs de qualité et de convivialité forts pour le territoire.

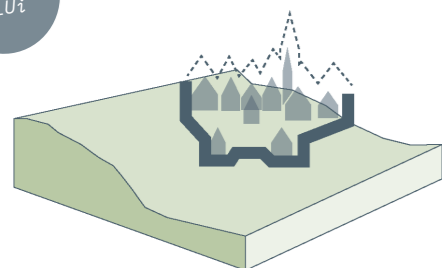
**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

. Ombrager et créer des points d'eau pour aménager des espaces de fraîcheur villageois.

. Utiliser des matériaux de sol qualitatifs et perméables pour valoriser la gestion de l'eau pluviale en surface et réduire les risques d'inondation.

**A4. DÉVELOPPER LES VILLAGES, EN TENANT COMPTE DES SILHOUETTES ET DES FRANGES AGRI-URBAINES<sup>3</sup>**

Zonage PLUi



**POURQUOI ?**

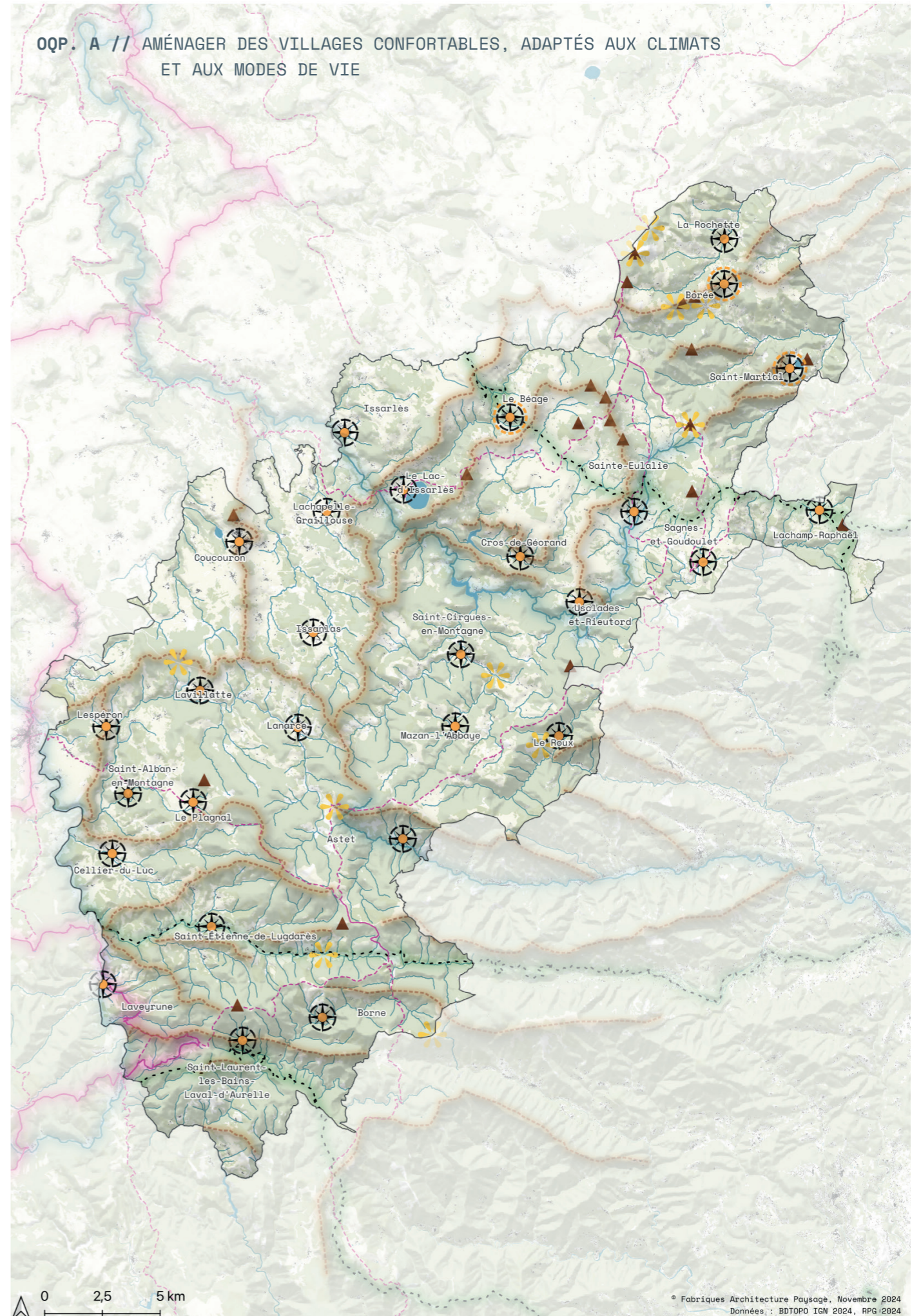
Les villages du territoire sont historiquement peu denses et présentent des silhouettes harmonieuses, s'inscrivant dans la relief.

Ce sont cependant souvent sur les franges que de nouvelles constructions s'implantent. Il conviendra alors de bien penser la gestion paysagère de ces interfaces, pour préserver l'identité rurale et qualitative des villages, ainsi que leurs entrées et sorties...

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

. Penser l'insertion paysagère des nouvelles opérations résidentielles ou économiques en franges (matérialité, implantation, morphologie...).

. Qualifier les *franges agri-urbaines*<sup>3</sup> pour l'implantation de nouveaux usages (artisanat, lieux de transformation, jardins productifs, gestion des eaux pluviales...).



## LEXIQUE ILLUSTRÉ

## 1 TOURISME DE FRAÎCHEUR

- Le changement climatique expose aujourd'hui la population à des **vagues de fortes chaleurs de plus en plus fréquentes**. Celles-ci peuvent avoir des **impacts très négatifs sur la santé des individus**, qui recherchent ainsi de plus en plus à s'échapper des villes, que cela soit de manière durable pour habiter, ou de manière plus occasionnelle pour un séjour touristique.
- Profitant de sa situation en altitude, le territoire de la Montagne d'Ardèche, malgré une augmentation de sa température moyenne comme partout ailleurs sur le territoire français, bénéficie d'un **climat qui reste frais et qui attire**.
- C'est également la **présence de nombreux lacs et rivières propices à la baignade** qui fait de ce territoire un lieu propice au tourisme de fraîcheur ; c'est-à-dire un tourisme proposant des **activités de plein-air rafraîchissantes**.



## 2 TOURISME 4 SAISONS

- Dans les **territoires de moyenne montagne**, telle que la Montagne d'Ardèche, les conséquences du dérèglement climatique sont **observables depuis déjà quelques décennies** : la ressource neige se raréfie depuis les années 1990, les sécheresses s'étendent sur de plus longues périodes, les épisodes cévenols s'accroissent...
- Ces **profonds changements mènent à la nécessité de repenser l'économie touristique**, afin de la rendre moins dépendante des aléas environnementaux liés à une activité touristique saisonnière unique (sports d'hivers en hiver, baignade en été...).
- Miser sur une **offre touristique diversifiée**, offrant des **activités plurielles au fil des 4 saisons** correspond ainsi une **stratégie touristique 4 saisons**.



## 3 ESPACES DE CONVIVIALITÉ

- La **convivialité**, quand rattachée à l'espace peut se définir par un « caractère chaleureux », un lieu donnant « plaisir de vivre ensemble », prônant le **partage et le bien-être de chacun** ; un lieu inclusif dont l'usage de l'espace est intuitif et agréable.
- La **convivialité des espaces publics** est un **élément clé de qualité de vie des territoires**, et donc un levier majeur de leur attractivité.
- Elle peut se **mettre en œuvre à l'aide d'objets très simples** tels que des bancs pour se reposer et discuter, ou bien un arbre pour s'ombrager et diffuser des odeurs légères. La **notion de composition** est toutefois importante car elle permet d'affirmer la cohérence et la lisibilité de l'espace.

Source : L'institut Paris Région, « Carnet d'inspiration pour des espaces publics conviviaux », 2019



## 4 ITINÉRANCE

- L'**itinérance douce, non motorisée** (à pied, à vélo, à cheval, en kayak...), séduit une demande de plus en plus large à l'échelle nationale.
- Faire du tourisme itinérant, c'est **se déplacer, aller d'un village à l'autre, d'une vallée à l'autre**, sur un ou des itinéraires bien dessinés, en bénéficiant le soir, à l'étape, d'un hébergement, d'un accueil et de services adaptés.
- En matière de **développement local**, le **tourisme itinérant possède de nombreux atouts** : il est durable, permet d'**allonger la saison touristique**, et peut être **pratiqué sur de nombreux territoires**. Construire une offre de qualité, ne négligeant ni les itinéraires, ni les hébergements, ni les services, reste néanmoins un défi complexe à relever.

Source : Revue Espaces, « Tourisme itinérant doux », 2018



## OQP. B

## IMAGINER DES PAYSAGES CONVIVIAUX ET ACCUEILLANTS AU FIL DES SAISONS, POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS

## LÉGENDE GRAPHIQUE // OQP.B

**OQP. B // Imaginer des paysages conviviaux et accueillants au fil des saisons, pour les habitants et les visiteurs**

**OQP.B1. S'appuyer sur le fleuve de la Loire, les rivières et les 4 lacs pour développer un tourisme de fraîcheur**

- Surfaces hydrographiques
- Cours d'eau structurants

**OQP.B2 S'appuyer sur les spécificités des paysages de la montagne, du plateau et des pentes, pour vivre les 4 saisons**

- Patrimoine géologique
- Géosites du géoparc mondial UNESCO des Monts d'Ardèche
- Tourbières
- Unité Paysagère de La Montagne
- Unité Paysagère du Plateau Ardéchois
- Unité Paysagère des Pentes

**OQP.B3 Développer des espaces d'accueil et de découverte qualitatifs, dans les cœurs de bourg comme sur les sites d'intérêts touristiques**

- Espaces d'accueil et de découvertes
- Constructions bâties

**OQP.B4 Développer l'itinérance et la découverte des paysages pour l'ensemble des modes de déplacement**

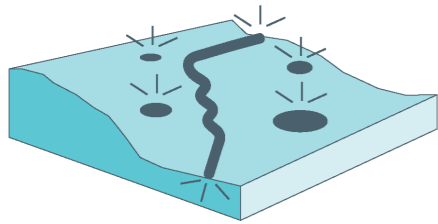
- Chemin de Stevenson
- Itinéraires de grandes randonnées
- Itinéraires de randonnées locaux
- Itinéraires de randonnées hivernales (ski de randonnée, raquettes)



**OQP .B** IMAGINER DES PAYSAGES CONVIVIAUX ET ACCUEILLANTS AU FIL DES SAISONS, POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS

**B1.** S'APPUYER SUR LE FLEUVE DE LA LOIRE, LES RIVIÈRES ET LES 4 LACS POUR DÉVELOPPER UN TOURISME DE FRAÎCHEUR<sup>1</sup>

OAP  
Tourisme  
Paysage  
PLUi



**POURQUOI ?**

La Montagne d'Ardèche est un territoire de moyenne montagne, aujourd'hui déjà très prisé par les vacanciers en quête de fraîcheur estivale, comme hivernale (cures de froid).

Irrigué par un réseau hydrographique très riche, il conviendra de s'appuyer sur ces éléments pour aménager des espaces de fraîcheur accueillants et récréatifs.

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

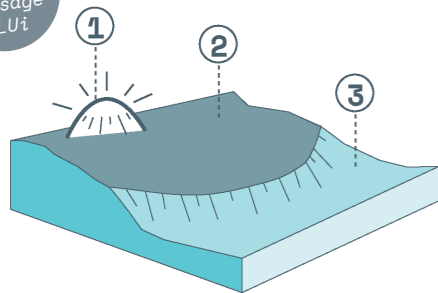
. Aménager des coins de baignade naturels et qualitatifs autour des lacs, le long de la Loire et le long des rivières.

. Développer des activités de plein air hivernales et hors-saisons en lien avec l'eau (patinage, saunas, pêche...).

. Sensibiliser sur le rôle du réseau hydrographique pour le territoire (eau potable, électricité, soutien d'étiage...).

**B2.** S'APPUYER SUR LES SPÉCIFICITÉS DES PAYSAGES DE LA MONTAGNE, DU PLATEAU ET DES PENTES, POUR VIVRE LES 4 SAISONS<sup>2</sup>

OAP  
Tourisme  
Paysage  
PLUi



**POURQUOI ?**

Par sa situation géographique à l'interface de plusieurs entités paysagères, le territoire bénéficie d'une diversité de climats et de paysages remarquables ; lui offrant une variété de patrimoines à valoriser, notamment de manière touristique.

Afin de tirer partie de chacune de ces spécificités et de pérenniser l'économie touristique, il conviendra d'identifier les potentiels de développement de chacun pour chacune des saisons.

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

. Valoriser le patrimoine naturel local (tourbières, sucs, forêts, faysses...) en les aménageant de manière sobre et qualitative.

. Aménager des circuits de VTT valorisant les paysages pentus des Pentes cévenoles et les paysages plus doux du Plateau.

. Aménager des circuits de randonnée en raquette ou en ski de fond valorisant les paysages hivernaux de la Montagne.

**B3.** DÉVELOPPER DES ESPACES D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE QUALITATIFS, DANS LES CŒURS DE BOURG COMME SUR LES SITES D'INTÉRÊTS TOURISTIQUES

OAP  
Paysage  
Urbain  
PLUi

Emplacement  
réserve  
PLUi



**POURQUOI ?**

Les structures d'accueil du public sur les sites touristiques sont de manière générale assez vieillissantes sur le territoire, et peu connectées aux villages, ce qui ne favorise par leur attractivité et convivialité.

Il conviendra alors d'aménager ou de réaménager ces espaces en pensant leur insertion paysagère (matérialité, implantation...), mais aussi leur durabilité par le choix d'éléments sobres et robustes.

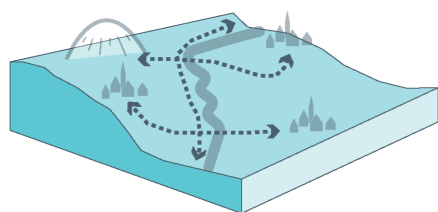
**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

. Aménager des espaces de convivialité<sup>3</sup>, de stationnements, de points d'eau, de sanitaires, de belvédères autour des sites touristiques mais aussi dans les villages pour améliorer l'accueil et l'expérience des visiteurs.

. Créer des parcours d'interprétation du patrimoine (géologique, culturel, biodiversité), par une signalisation visible depuis les villages.

**B4.** DÉVELOPPER L'ITINÉRANCE<sup>4</sup> ET LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES POUR L'ENSEMBLE DES MODES DE DÉPLACEMENT

OAP  
Mobilité  
PLUi



**POURQUOI ?**

La découverte du territoire par des modes de déplacement itinérants<sup>4</sup> existe déjà sur le territoire et représente une de ces caractéristique (ânes, chevaux, randonnée longue...).

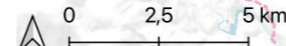
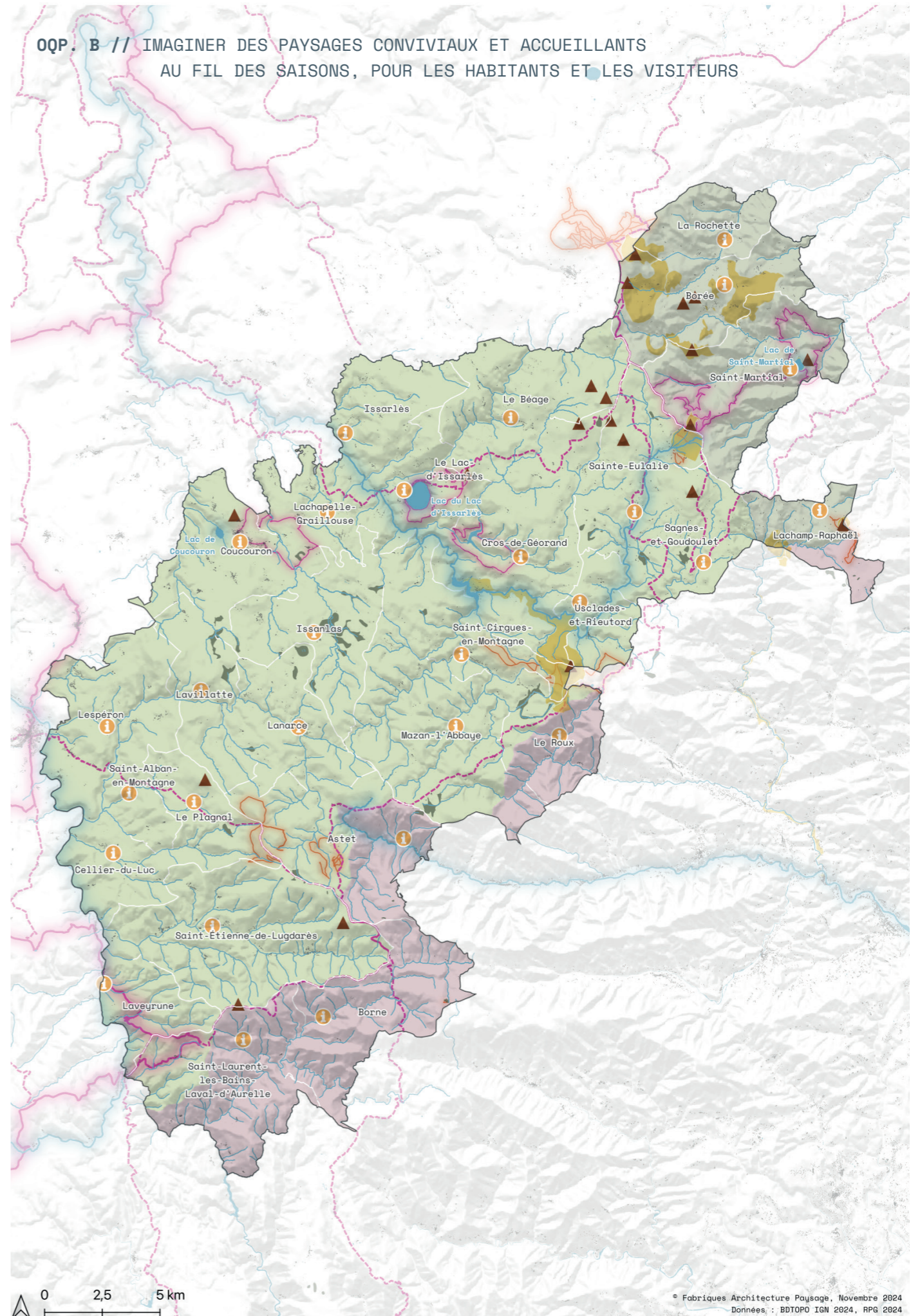
Afin de développer et d'accueillir dans de bonnes conditions ces itinérants, il conviendra de penser des itinéraires continus et inclusifs pour chacun.

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

. Aménager des points de haltes pour les cyclistes (borne de recharge électrique, point d'eau, sanitaires, atelier de réparation...) mais aussi pour les animaux (point d'eau, râtelier...).

. Signaler les circuits de randonnée existants et aménager les tronçons manquants pour sécuriser les itinéraires.

**OQP . B //** IMAGINER DES PAYSAGES CONVIVIAUX ET ACCUEILLANTS AU FIL DES SAISONS, POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS



© Fabriques Architecture Paysage, Novembre 2024  
Données : BDTOP IGN 2024, RPG 2024

## LEXIQUE ILLUSTRÉ

## 1 TERROIRS ET PAYSAGES

- Le paysage se définit selon la convention Européenne du Paysage de 2000, comme « une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains ». Le terroir se définit lui comme « un territoire présentant certains caractères qui le distinguent au point de vue agronomique de ses voisins » (lexique agraire de la commission de géographie rurale, 1968).
- D'abord utilisé au sens de « pays » et de territoire, le terroir désigne aujourd'hui la combinaison entre milieu local et savoir-faire qui donnent ses spécificités à une production, en général alimentaire.
- La labellisation des produits dits « de terroir » est parfois considérée comme un outil de développement ou de reprise dans les zones rurales fragiles. La labellisation et la patrimonialisation des terroirs sont aussi celles du paysage et des traditions liées aux productions alimentaires.
- Il est à noter que l'évolution des conditions ayant permis la constitution d'un terroir, qu'elles soient d'ordre climatique ou d'ordre sociétal, n'est pas toujours envisagée alors qu'elle pose la question de son adaptation.

Sources : Convention Européenne du Paysage, 2000 / Géoconfluences, « Terroir », 2017



Prairies et murets de pierre sèche, Uxalades-et-Rieutord // © Fabriques

## 2 ARTIFICIALISATION DES SOLS

- L'artificialisation est définie par la loi Climat et résilience comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».
- Elle correspond à l'ensemble des transformations dues aux sociétés humaines, plus ou moins volontaires et raisonnées, qui modifient en tout ou partie la physionomie et les fonctionnements d'un milieu ou d'un paysage. L'artificialisation est le résultat final de l'anthropisation (processus de modification d'un milieu dit « naturel » par les activités humaines).
- Les sols artificialisés sont des sols ne permettant plus l'écoulement normal des eaux, ni leur infiltration. Les sols naturels ou faiblement anthropisés (tels que les zones humides) jouent des rôles majeurs dans la dynamique de l'écoulement des eaux, en particulier par la rétention d'eau et sa libération progressive avec décalage temporel. Dans le cas des sols artificialisés, cette dynamique est entièrement assumée par des moyens techniques, mais avec des risques accrus en cas d'événements climatiques extrêmes. L'artificialisation est souvent en cause dans les inondations touchant des zones habitées.

Source : Ministère de la Transition Ecologique, 2024 / Géoconfluences, « Artificialisation », 2024



Zone humide et extension urbaine, Lachapelle-Graillose // © Fabriques

## 3 GESTION DES PAYSAGES

- Nous utilisons le terme « paysage » pour décrire un lieu défini par des frontières écosystémiques (un bassin, une forêt) et/ou politiques (province, État, pays). Celui-ci rassemble l'ensemble des activités humaines et naturelles.
- La gestion des paysages est un concept récent. Il représente « les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ».
- Des politiques publiques de gestion des paysages sont ainsi mises en place, bien que le premier « gérant » du paysage reste depuis des siècles l'agriculteur. Par son action sur les terres, il façonne les paysages (ouverture/fermeture des paysages, structure des sols...). Une politique de gestion des paysages prendra donc toujours en compte les acteurs du territoire qui cultivent déjà le paysage (agriculteurs, forestiers...).

Source : Cités Territoires Gouvernance, « Paysage et territoire : le processus de gestion des paysages », 2017



Paysage forestier géré par pastoralisme, La Rochette // © Fabriques

## OQP . C

## AFFIRMER LES PAYSAGES PRODUCTIFS DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE EN VALORISANT LES RESSOURCES LOCALES (AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES) ET HUMAINES

## LÉGENDE GRAPHIQUE // OQP.C

**OQP.C // Affirmer les paysages productifs de la Montagne d'Ardèche en valorisant les ressources locales (agricoles, naturelles et forestières) et humaines**

**OQP.C1 Reconnaître les paysages façonnés par l'agriculture comme un héritage culturel de la Montagne d'Ardèche et valoriser les terroirs associés**

- Lieux de vente artisanale
- AOC Picodon
- AOC Fin Gras du Mézenc
- AOC Châtaigne d'Ardèche
- Espaces agricoles

**OQP.C2 Maintenir les équilibres entre agriculture et zones humides pour préserver la ressource en eau et conforter le caractère château d'eau du territoire**

- Réseau hydrographique
- Cours d'eau structurants
- Tourbières
- Zones humides

**OQP.C3 Reconnaître et valoriser les spécificités des paysages forestiers comme des ressources permettant la gestion des paysages et la diversification des filières du territoire**

- Scieries
- Espaces forestiers

**OQP.C4 Reconnaître les paysages de la Montagne d'Ardèche comme pionniers en production d'énergie et poursuivre cette valorisation**

- Mâts éoliens
- Barrages
- Barrages hydro-électriques
- Champs photovoltaïques

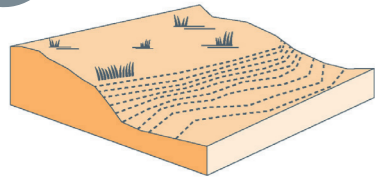
**OQP.C5 Assurer l'insertion paysagère des bâtiments à usages économiques (commerciaux, artisanaux, agricoles, techniques...)**

- Constructions bâties

**OQP.C AFFIRMER LES PAYSAGES PRODUCTIFS DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE EN VALORISANT LES RESSOURCES LOCALES (AGRICOLLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES) ET HUMAINES**

**C1. RECONNAÎTRE LES PAYSAGES FAÇONNÉS PAR L'AGRICULTURE COMME UN HÉRITAGE CULTUREL DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE ET VALORISER LES TERROIRS ASSOCIÉS**

Zonage A PLUi



**POURQUOI ?**

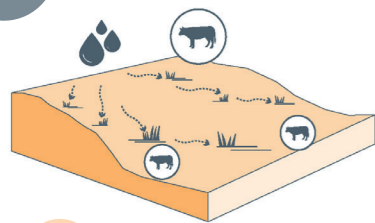
La Montagne d'Ardèche est un territoire agricole, principalement façonné par des paysages de prairies extensives. La gestion de l'eau et de la pente suivant les secteurs du territoire a dicté les formes d'agriculture d'hier qui représentent aujourd'hui un véritable patrimoine à valoriser.

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

- . Valoriser les AOP et AOC du territoire et leurs paysages associés (Fin Gras du Mézenc, et Picodon pour les prairies, Châtaignes d'Ardèche et faysses...).
- . Construire des lieux de transformation et de vente artisanale dans les villages.

**C2. MAINTENIR LES ÉQUILIBRES ENTRE AGRICULTURE ET ZONES HUMIDES POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONFORTER LE CARACTÈRE CHÂTEAU D'EAU DU TERRITOIRE**

Zonage A et N PLUi



**POURQUOI ?**

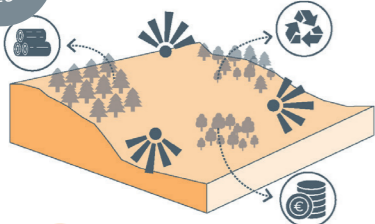
Si l'élevage est si présent sur le territoire, c'est en grande partie grâce à la présence de l'eau, mais aussi et à l'inverse, si l'eau et les zones humides sont aussi bien préservées, c'est également grâce à l'élevage extensif en place depuis des siècles. Un véritable équilibre s'opère ainsi entre milieux aquatiques et prairies et semble être à préserver.

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

- . Sensibiliser sur le rôle des zones humides à l'échelle du bassin versant (qualité de l'eau, gestion des risques...) et sur leur lien avec des pratiques agricoles extensives.
- . Protéger les surfaces agricoles et naturelles de l'artificialisation des sols<sup>2</sup>.

**C3. RECONNAÎTRE ET VALORISER LES SPÉCIFICITÉS DES PAYSAGES FORESTIERS COMME DES RESSOURCES PERMETTANT LA GESTION DES PAYSAGES<sup>3</sup> ET LA DIVERSIFICATION DES FILIÈRES DU TERRITOIRE**

Zonage N PLUi



**POURQUOI ?**

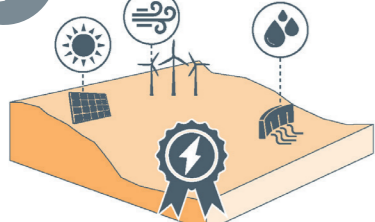
La forêt est une composante importante du territoire qui est aujourd'hui assez peu valorisée. La déprise agricole l'a récemment vue prendre de l'importance, induisant par le même temps une fermeture progressive des paysages. Afin de gérer cette fermeture et de valoriser le bois localement, une gestion plus structurée pourrait être imaginée.

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

- . Identifier les vues remarquables du paysage afin de définir les secteurs à gérer/déboiser de manière prioritaire.
- . Créer un réseau de professionnels du bois (bûcherons, scieries, menuisiers...) pour structurer des débouchés sur le territoire.

**C4. RECONNAÎTRE LES PAYSAGES DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE COMME PIONNIERS EN PRODUCTION D'ÉNERGIE ET POURSUIVRE CETTE VALORISATION**

Zonage Énergie PLUi



**POURQUOI ?**

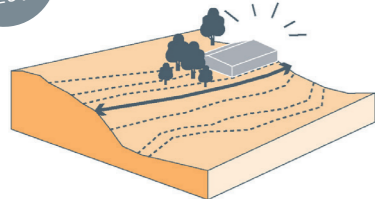
Le territoire, par sa capacité à avoir su accueillir au cours de son histoire une diversité d'infrastructures de production d'énergie renouvelable de manière très intégrée au paysage (barrages et éoliennes en particulier), s'érige au rang de pionnier à l'échelle du territoire national. Il conviendra alors de poursuivre cette dynamique, en pensant toujours au paysage.

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

- . Favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments déjà construits, plutôt que sur les terres agricoles.
- . Poursuivre l'installation d'éoliennes en suivant les structures paysagères (lignes de crêtes), et en pensant les covisibilités.
- . Étudier les possibilités géothermiques.

**C5. ASSURER L'INSERTION PAYSAGÈRE DES BÂTIMENTS À USAGES ÉCONOMIQUES (COMMERCIAUX, ARTISANAUX, AGRICOLES, TECHNIQUES...)**

Zonage Règlement PLUi



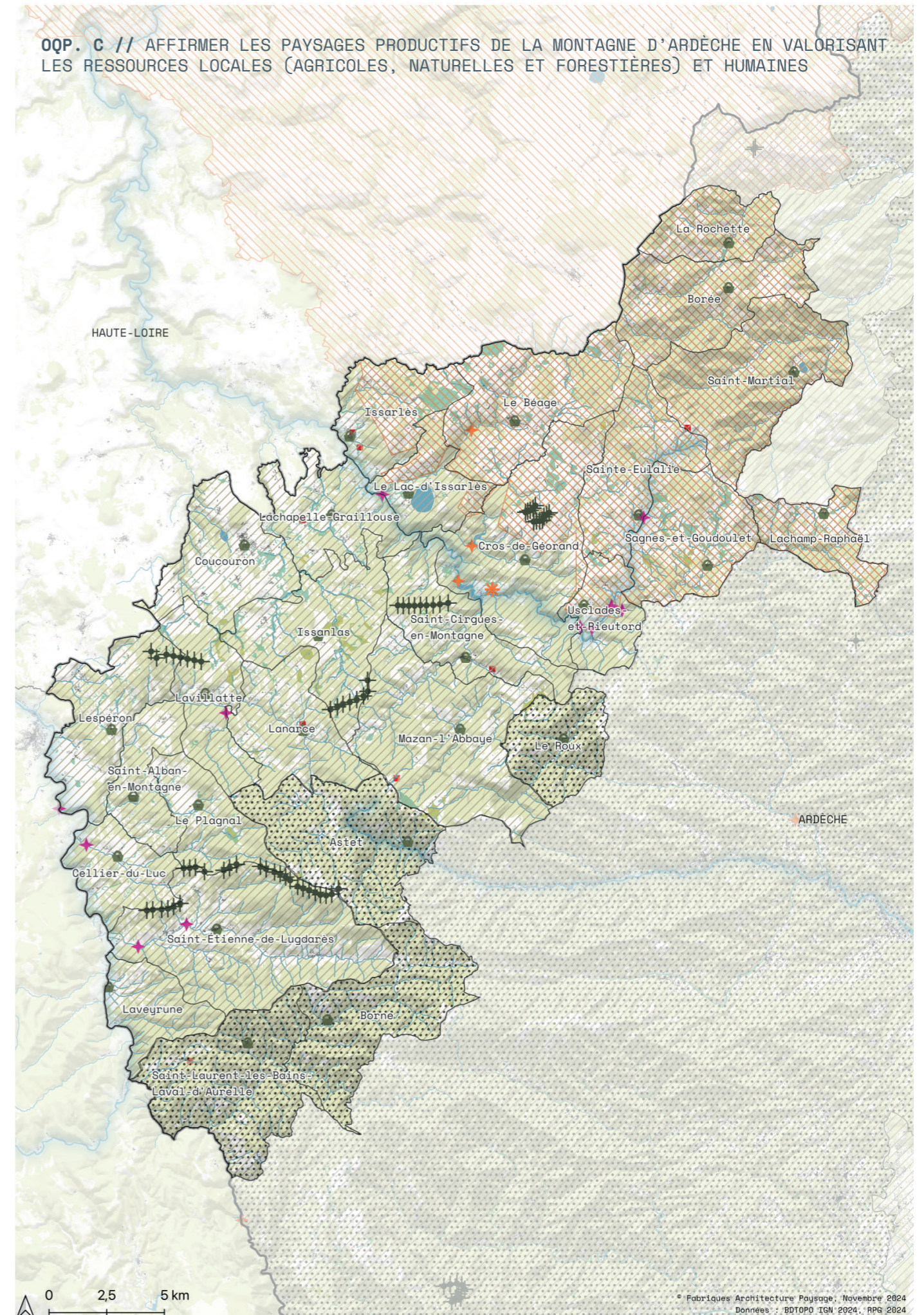
**POURQUOI ?**

Que ce soit dans les cœurs de bourg, sur leurs franges, ou en milieu agricole, les bâtiments à usages économiques représentent souvent des éléments peu valorisants pour le territoire. Souvent peu considérés comme d'intérêt, ils représentent pourtant un réel levier de mise en valeur des paysages villageois comme ruraux.

**COMMENT ? PISTES D'ACTION**

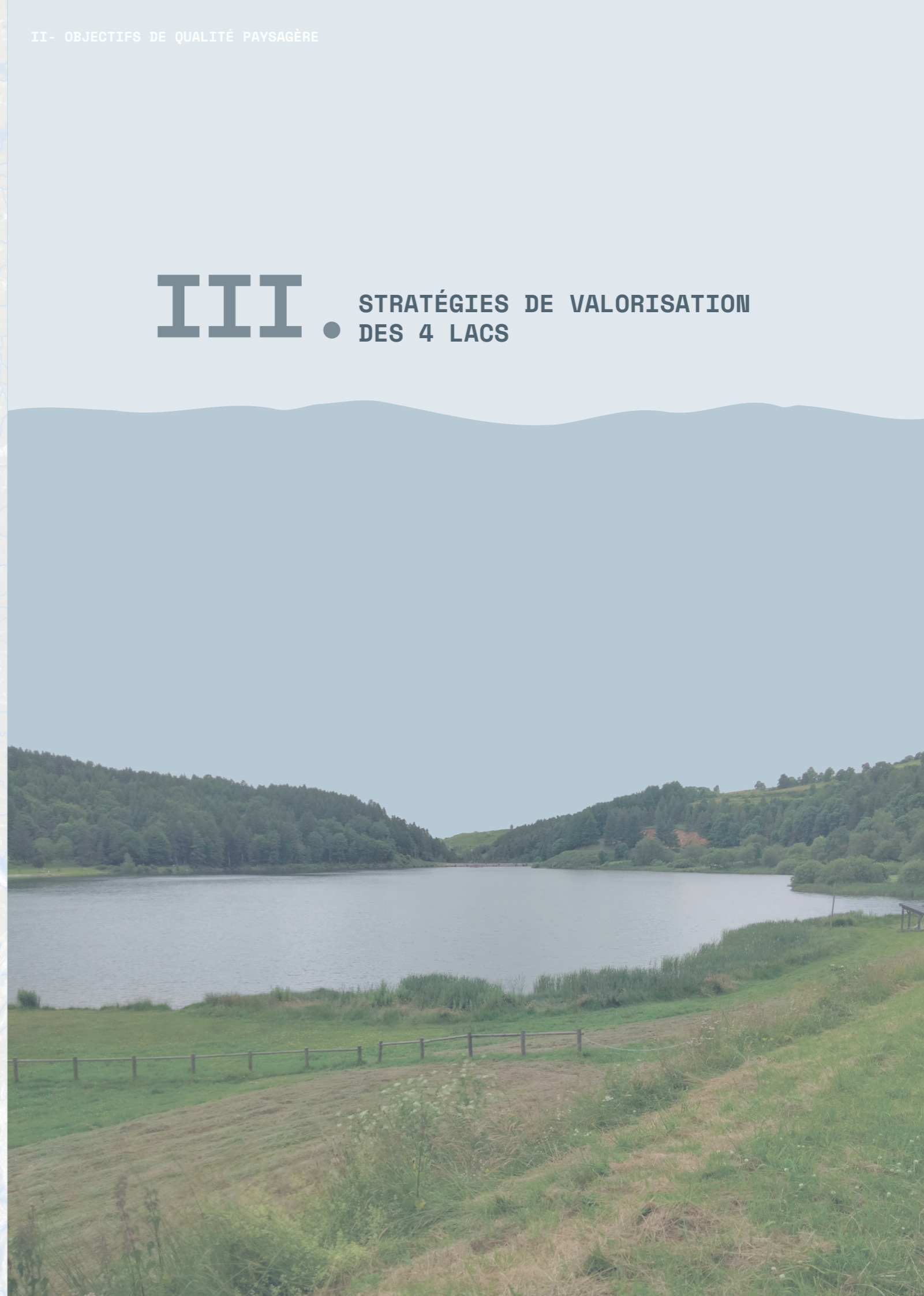
- . Penser les espaces techniques à l'arrière des bâtiments.
- . Profiter des éléments naturels (pente, végétation, sols...) pour insérer de manière harmonieuse les bâtiments dans le paysage.
- . Utiliser des matériaux sobres et locaux.

**OQP.C // AFFIRMER LES PAYSAGES PRODUCTIFS DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE EN VALORISANT LES RESSOURCES LOCALES (AGRICOLLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES) ET HUMAINES**



Fabriques Architecture Paysage, Novembre 2024  
Données : BDTOPO IGN 2024, RPQ 2024

# III ● STRATÉGIES DE VALORISATION DES 4 LACS





## STRATÉGIE DE VALORISATION DU LAC

## 1 RECONNAÎTRE LE LAC COMME UN MAILLON HYDROGRAPHIQUE ET ENVIRONNEMENTAL D'INTÉRÊT LOCAL ET TERRITORIAL

- Mise en valeur du lac comme un site naturel volcanique classé pour sa richesse géologique et patrimoniale (lac volcanique naturel le plus profond de France).
- Gestion des eaux à l'échelle de la commune : la prise en compte de la problématique de ruissellement des eaux pluviales au sein de la commune, mais aussi des fuites naturelles (induites par la nature poreuse du sous-sol) qui créent des zones humides et provoquent des inondations récurrentes en contre-bas du village.
- Sensibilisation sur le rôle de réservoir d'eau que représente le lac à l'échelle des bassins versants Loire-Ardèche : eau potable, soutien d'étiage de la Basse-Ardèche, production d'électricité...
- Prise en compte des impacts de la gestion hydro-électrique du lac sur le paysage (berges dégradées, qualité de l'eau, variations du niveau l'eau...) : des enjeux de définition d'une côte d'étiage acceptable pour les différents usagers.



## 2 RENDRE ACCESSIBLE LE LAC ET ORGANISER SA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

- Valorisation du lac comme un lieu de détente et de loisirs à la fois pour les locaux et pour les touristes, en pensant la gestion et la répartition des visiteurs et des stationnements lors des pics d'affluences touristiques.
- Mise en accessibilité pour tous du lac et de la plage, et notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Mise en œuvre d'espaces publics confortables et d'aménagements à haute qualité environnementale et intégrés au paysage.



## 3 AMÉNAGER UN SENTIER D'INTERPRÉTATION AUTOUR DU LAC ACCESSIBLE À TOUS

- Mise en accessibilité du sentier du tour de lac par tous et tout au long de l'année : enjeu de le rendre carrossable, pour les vélos, les poussettes et les PMR notamment.
- Préservation de l'aspect naturel du site avec des aménagements sobres et inscrits dans le paysage (matériaux naturels) qui participent à l'appréciation du lac comme un espace naturel.
- Valorisation des éléments de patrimoine culturel autour du lac pour jaloner la découverte du site : traces troglodytes, maison de la pisciculture, histoire hydro-électrique...
- Mise en scène des vues sur le paysage.



## 4 DÉVELOPPER LA CONVIVIALITÉ DU LAC AVEC UN ACCUEIL 4 SAISONS DURABLE

- Nécessité de développer une stratégie touristique 4 saisons, en misant notamment sur des activités de pleine nature complémentaires à l'eau (vélo, trail, randonnée, escalade...) de manière à étendre la saison touristique.
- Gestion des conflits d'usages existants aujourd'hui (pêcheurs, baigneurs, EDF...) à intégrer au projet d'aménagement.
- Rénovation énergétique et la mise en valeur du camping municipal.



## 5 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA VITALITÉ VILLAGEOISE

- L'organisation de la circulation villageoise aujourd'hui problématique, concentrée en une seule voie connectant la place de la mairie au lac : un manque de sécurité pour les piétons, à considérer avec le besoin de places de stationnements à proximité des commerces.
- La valorisation et la qualification des espaces public du village, en cohérence avec les aménagements autour du lac.
- La réflexion sur la redynamisation commerciale hors-saison du village.



## 1 LE LAC DU LAC D'ISSARLÈS

La lac du Lac d'Issarlès représente le seul lac naturel de la Montagne d'Ardèche. Avec une profondeur allant jusqu'à 138 mètres de profondeur et une surface de 90ha, il est le lac volcanique naturel le plus profond de France et le plus grand du territoire de la Montagne d'Ardèche.

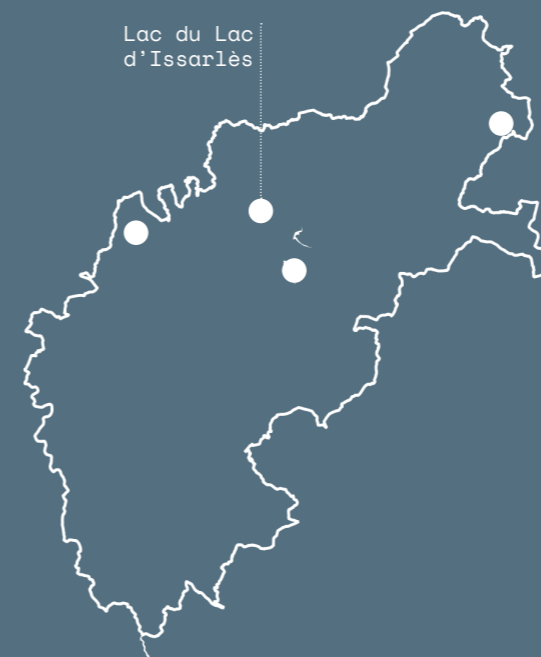
Malgré son classement en 1935, le lac a été percé en 1953 par EDF dans le but d'alimenter la centrale hydro-électrique de Montpezat. En raison de cette gestion hydraulique qui fait varier le niveau de l'eau de manière drastique suivant les saisons, le paysage du lac est en constante évolution.

L'activité touristique associée au lac est très orientée sur la baignade. Deux plages sont aménagées et accueillent chaque été de nombreux visiteurs. La vitalité villageoise est très contrastée suivant les saisons en raison d'une forte attractivité estivale et un très grand calme hivernal.

Afin de valoriser ce lac et la vitalité villageoise tout au long de l'année, des enjeux de diversification des activités afin de prolonger la saison touristique ont été soulevés par les élus et les acteurs de la commune concertés. Des enjeux d'accessibilité pour tous ont également été soulevés, à la fois autour du lac, à la plage en elle-même, mais aussi depuis le centre-bourg, où la rue centrale ne joue aujourd'hui pas réellement le rôle de connexion apaisée et sécurisée vers le lac.

## LOCALISATION

Lac du Lac d'Issarlès



## CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU LAC DU LAC D'ISSARLÈS

« AUJOURD'HUI, LA PÉRIODE TOURISTIQUE S'ÉTEND SUR 8 MOIS, MAIS LA BAINNADE N'EST POSSIBLE QUE PENDANT 2 À 3 MOIS »

« LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE DU VILLAGE DÉPÉRIT TRÈS DOUCEMENT, CE QUI NE FAVORISE PAS LA VITALITÉ VILLAGEOISE EN HORS SAISONS »



Atelier de concertation du 06/11/2024 au Lac d'Issarlès // © Fabriques



« CERTAINS SPORTIFS CHERCHENT LA BAINNADE FROIDE, EN HORS-SAISON, MAIS CELA N'EST PAS POSSIBLE ICI »





Atelier de concertation du 06/11/2024 au Lac d'Issarlès // © Fabriques

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRALE









1. RECONNAÎTRE LE LAC COMME UN MAILLON HYDROGRAPHIQUE ET ENVIRONNEMENTAL D'INTÉRÊT LOCAL ET TERRITORIAL

-  Lac du Lac d'Issarlès
-  Zones humides







2. RENDRE ACCESSIBLE LE LAC ET ORGANISER SA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

-  Routes principales
-  Aires de stationnement réparties dans la commune




3. AMÉNAGER UN SENTIER D'INTERPRÉTATION AUTOUR DU LAC ACCESSIBLE À TOUS

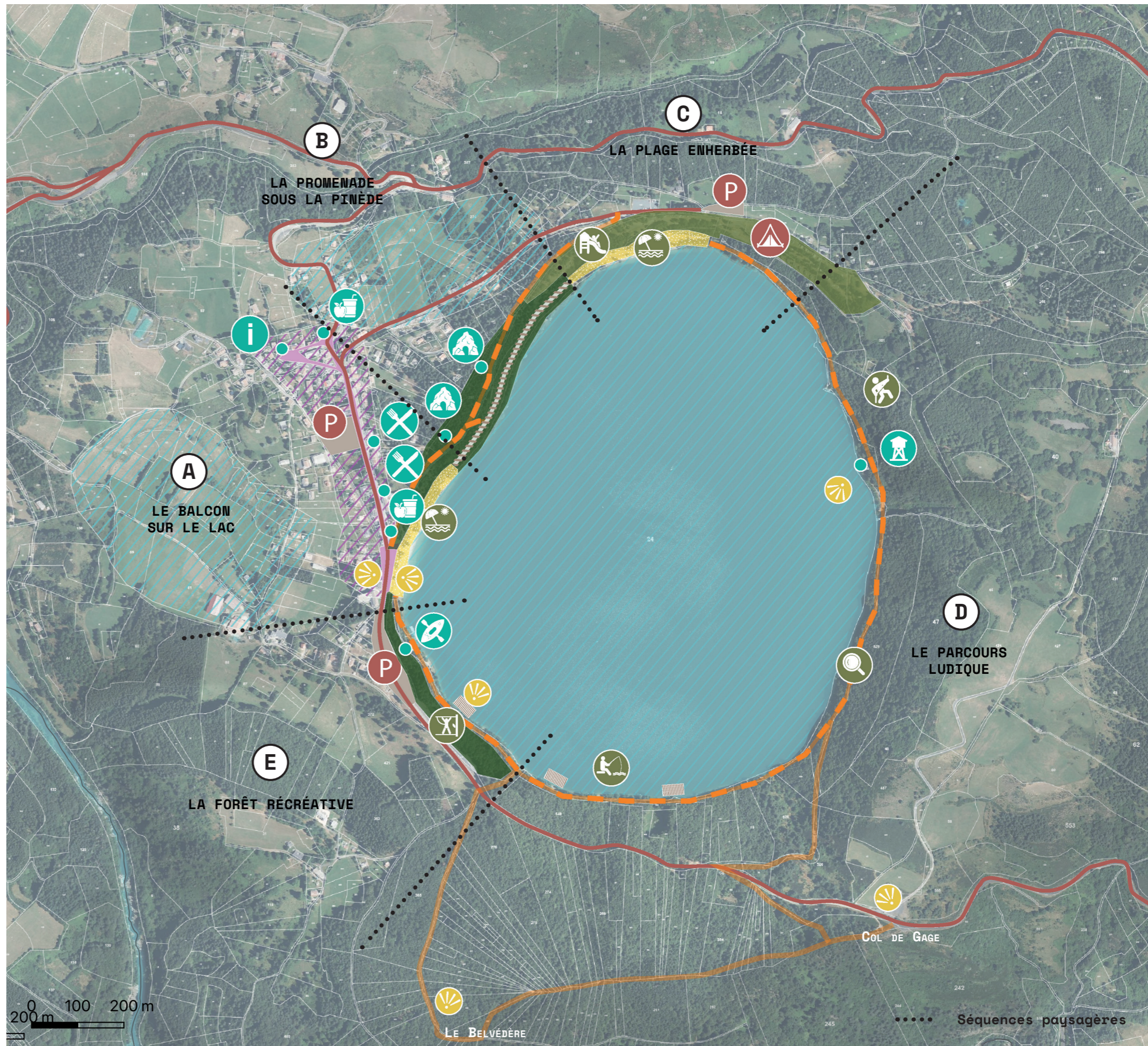
-  Tour de lac : piéton et vélos
-  Pontons en bois
-  Plages aménagées
-  Parcours ludique « nature »
-  Grottes troglodytes
-  Base nautique
-  Tour belvédère EDF
-  Points de vue dégagés

4. DÉVELOPPER LA CONVIVIALITÉ DU LAC AVEC UN ACCUEIL 4 SAISONS DURABLE

-  Sentiers de randonnée existants
-  Espaces ludiques
-  Espace de pêche
-  Accrobranche
-  Site d'escalade
-  Camping municipal

5. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA VITALITÉ VILLAGEOISE

-  Polarité villageoise
-  Espaces publics conviviaux
-  Restaurants / Bars
-  Snacks
-  Office de tourisme



## STRATÉGIE DE VALORISATION DU LAC

## 1 DÉVELOPPER UN PARC DE FRAÎCHEUR FAMILIAL ET POPULAIRE INCLUANT UN TOUR DE LAC CONTINU ET PIÉTON

- Développement d'un tourisme abordable autour du lac de Saint-Martial, avant tout à destination d'un public familial et populaire.
  - Préservation de l'aspect naturel du site dans le choix des aménagements : le développement d'un éco-tourisme.
  - Mise en valeur d'un tour de lac accessible pour tous : des enjeux de mise en continuité, de sécurisation et d'inclusivité.
- Enjeu PLU*i*
- Mise en valeur des points de vue sur le lac et sur le grand territoire.
  - Poursuite d'une gestion des conflits d'usages efficace, notamment entre les pêcheurs et les baigneurs, qui ont des plages horaires spécifiques pour leurs activités.
  - Développement d'une offre de restauration à proximité de la plage, dans un objectif de complémentarité aux restaurants du cœur de village.



## 2 ORGANISER LES FLUX ET LES STATIONNEMENTS POUR VALORISER LE SITE ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE

- Enjeu PLU*i*
- Gestion des accès et des stationnements, pour fluidifier le trafic et valoriser l'entrée et les abords du lac : enjeu de mise en sens unique de la route d'accès induisant des enjeux fonciers.
  - Ombrage du large parc de stationnement installé dans le pré de fauche au Nord du lac pour lui redonner sa fonction et donner envie aux visiteurs de s'y stationner.
- Enjeu PLU*i*
- Signalisation et la connexion des commerces locaux du centre du village, ainsi que de la zone d'activité avec le lac : cheminements piétons, positionnement d'une seconde poche de stationnement à proximité de la zone d'activité, signalétique...
  - Reconnaissance du lac de Saint-Martial comme l'un des maillons d'un circuit touristique plus vaste par le développement d'une stratégie de mise en réseau et de connexions inter-sites, en continuité avec l'opération Grand Site de France (Mont Gerbier des Joncs, Via Gerbier, Mont Mézenc) et au-delà (vallée du Bijou, Dolce Via et vallée de l'Eyrieux...).



## 3 AMÉNAGER DES ESPACES ET LIEUX PUBLICS POLYVALENTS, LUDIQUES ET À HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Aménagement de lieux polyvalents et réversibles, capables d'accueillir des événements ponctuels rassemblant de nombreuses personnes (VSD accueillant 5000 jeunes tous les ans, concerts, festival de théâtre).
- Gestion de l'eau au niveau du parc de stationnement qui se situe proche d'une zone humide : le réaménagement de ce parc de stationnement modulable, tout en intégrant la préservation de sa qualité de pré naturel.
- Rénovation énergétique des équipements publics vieillissants, et notamment du camping situé au Nord de la plage (pose de panneaux photovoltaïques sur les sanitaires prévue en 2025), base nautique et salle des fêtes très vieillissante (rénovation énergétique et structurelle).
- Sensibilisation sur la biodiversité, sur la qualité de l'eau et sur l'histoire du paysage du lac de Saint-Martial.



## 2 LE LAC DE SAINT-MARTIAL

Le lac de Saint-Martial est un lac artificiel de 13ha mis en eau en 1974 dans un vaste cratère d'explosion dont on devine encore aujourd'hui les bords. Sa nature a pourtant beaucoup évolué au cours du temps : des sources montrent qu'un lac naturel s'étant vidangé par lui-même au 18<sup>ème</sup> siècle existait historiquement. Le cratère est alors devenu un marais, sur lequel les cultures se sont progressivement installées. Celles-ci ont été immergées avec l'arrivée du barrage en 1974 qui a permis de renforcer l'activité touristique du territoire.

Situé en surplomb du lac, le village de Saint-Martial se reflète aujourd'hui dans les eaux du lac et bénéficie d'une situation privilégiée en balcon. L'accès au lac depuis le bourg est pourtant peu évident. Les connexions piétonnes sont peu indiquées et assez peu sécurisées, alors que l'accès routier est très étroit et rentre en conflit avec les autres usagers.

La fréquentation du lac est familiale mais attire de nombreux visiteurs, notamment à la journée, en lien avec les sites touristiques du Mont Mézenc ou du Mont Gerbier-des-Joncs. Des enjeux de signalisation et de valorisation du lac depuis ces sites et depuis le bourg ont été soulevés par les élus et les acteurs du lac concertés. Le lac est aujourd'hui un lieu de rassemblement festif qui connaît parfois de fortes affluences. Des enjeux de fluidification des circulations et de valorisation des espaces publics aujourd'hui bien intégrés au paysage ont également été soulevés.

## LOCALISATION

Lac de Saint-Martial



## CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU LAC DE SAINT-MARTIAL



Atelier de concertation du 15/10/2024 à Saint-Martial // © Fabriques

« LE LAC DE SAINT-MARTIAL N'EST PAS DU TOUT SIGNALÉ DEPUIS LE MONT-GERBIER-DES-JONCS »

« LA VUE SUR LE LAC DEPUIS LE SUC DE LESTRAT MÉRITERAIT D'ÊTRE VALORISÉE »







Atelier de concertation du 15/10/2024 à Saint-Martial // © Fabriques









« UN TOUR DE LAC ACCESSIBLE À TOUS DEPUIS LEQUEL ON POURRAIT LIRE DES INFORMATIONS SUR L'HISTOIRE DU LAC POURRAIT ÊTRE INTÉRESSANT ! »

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRALE

1. DÉVELOPPER UN PARC DE FRAÎCHEUR FAMILIAL ET POPULAIRE INCLUANT UN TOUR DE LAC CONTINU ET PIÉTON

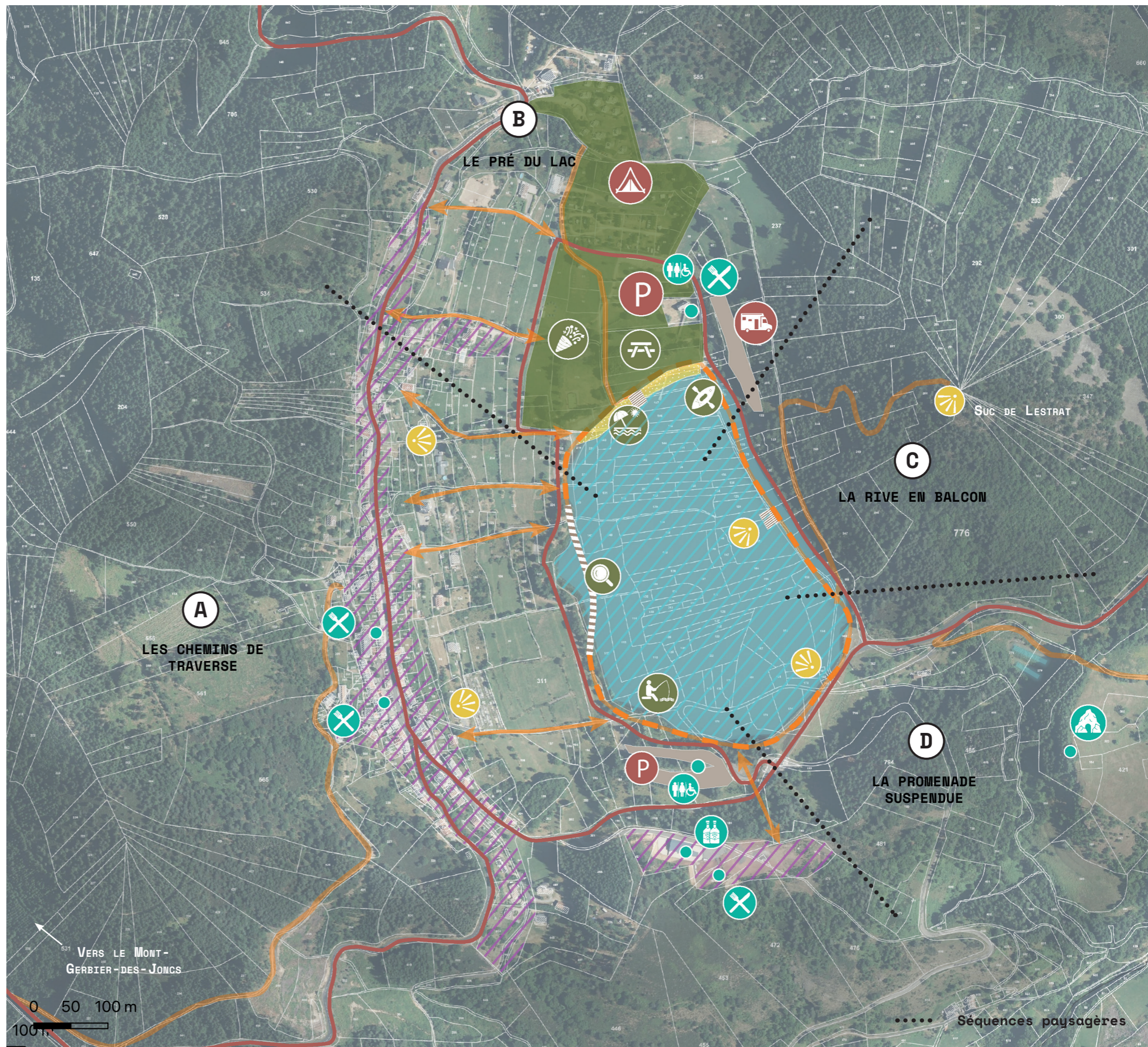
-  Lac de Saint-Martial
-  Espaces publics végétalisés
-  Emplacements pique-nique
-  Points de vue dégagés

2. ORGANISER LES FLUX ET LES STATIONNEMENTS POUR VALORISER LE SITE ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE

-  Polarités villageoises
-  Connexions piétonnes haut / bas
-  Tour de lac : piéton et vélos
-  Pontons en bois
-  Sentiers de randonnée existants
-  Routes principales
-  Aires de stationnement réparties dans la commune
-  Grottes troglodytes

3. AMÉNAGER DES ESPACES ET LIEUX PUBLICS POLYVALENTS, LUDIQUES ET À HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

-  Plages aménagées
-  Espace de pêche
-  Esplanade polyvalente festive
-  Base nautique
-  Parcours ludique « nature »
-  Restaurants / Bars
-  Brasserie
-  Sanitaires
-  Camping municipal
-  Aire de camping-car



## STRATÉGIE DE VALORISATION DU LAC

### 1 RENDRE ACCESSIBLE ET SÉCURISER L'ACCÈS AU LAC POUR LES MOBILITÉS DOUCES

- Aménagement d'une connexion douce entre le bourg de Coucouron et son lac par un cheminement sécurisé, prenant en compte la gestion de la topographie et des milieux naturels en place.
- Aménagement d'un tour de lac à fleur de rive, accessible pour tous et tout au long de l'année.
- Gestion de l'intersection des cours d'eau arrivant dans le lac avec le cheminement piéton faisant le tour : des enjeux d'élévation du chemin sur pilotis ou par passerelles sur certains secteurs.
- Mise en valeur des points de vue sur le lac et sur le grand territoire.
- Connexion du lac avec les sentiers de randonnée alentours existants.



### 2 DÉVELOPPER LA QUALITÉ DU SITE EN AMÉNAGEANT DES ESPACES PUBLICS ACCUEILLANTS ET CONVIVIAUX

- Mise en cohérence paysagère des différents équipements bordant le lac pour une meilleure lisibilité et attractivité : des enjeux de sobriété et de naturalité pour qualifier le lac.
- Intégration paysagère des places de stationnements et de l'aire de camping-car, ainsi que leur mise à distance du lac pour favoriser la qualité de l'eau du lac et la continuité piétonne autour du lac.
- Création de sanitaires accessibles, notamment dans le but d'éviter les toilettes sauvages et d'améliorer la qualité de l'eau du lac.
- Réaménagement de la plage et de sa partie enherbée supérieure en repensant l'accès à l'eau pour les personnes à mobilité réduite.
- Requalification du secteur d'entrée du site, pour un accueil plus convivial et paysager : des enjeux de renaturation et de mise à distance des stationnements pour pêcheurs.
- Mise en place d'équipements ludiques pour les enfants.



### 3 VALORISER ET DONNER À VOIR LA NATURALITÉ ET L'HISTOIRE DU LAC

- Sensibilisation sur la biodiversité, sur la qualité de l'eau et sur l'histoire du paysage du lac de Coucouron.
- Prise en compte de la zone humide des Narces dans le projet d'aménagement du chemin de connexion entre haut de village et lac en contre-bas.
- Utilisation de matériaux sobres et naturels s'intégrant dans le paysage naturel que représente ce site.



### 4 REPENSER LES FLUX À L'ÉCHELLE DU CENTRE-VILLAGE

- Sécurisation de l'accès routier et piéton au lac depuis le village qui est aujourd'hui non-séparé.
- Répartition des espaces de stationnement à l'échelle du village pour désengorger les flux routiers vers lac.



## 3 LE LAC DE COUCOURON

La commune de Coucouron se situe en surplomb de son lac artificiel de 12ha créé en 1980 dans un objectif de développement touristique du territoire de la Montagne d'Ardèche. Contrairement aux autres lacs, il n'est pas relié à des enjeux hydro-électriques.

Le lac, situé en contre-bas du cœur de bourg, soulève aujourd'hui des problématiques d'accès. Les piétons venant du bourg empruntent en effet la même route que les véhicules, alors que la route est très étroite et que la pente est très forte. Il est donc peu confortable et peu sécurisé pour les visiteurs d'emprunter cet accès, ce qui ne favorise pas les mobilités douces au sein de la commune.

L'enjeu prioritaire de création d'un cheminement sécurisé et apaisé reliant le haut du village avec le lac a donc été soulevé par les élus comme par les acteurs de la commune concertés.

Une réflexion plus globale de requalification de l'ensemble du site a également été soulevée, et notamment sur l'aménagement d'un cheminement permettant de faire le tour du lac, ainsi que sur la mise en cohérence paysagère des différents équipements bordant le lac, aujourd'hui très vétustes.

L'ensemble du site prend place dans un milieu naturel sensible, qu'il s'agira de valoriser et de préserver.

### LOCALISATION



### CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU LAC DE COUCOURON

« L'EAU DU LAC PERD GRANDEMENT EN QUALITÉ EN FIN D'ÉTÉ, LES 5 À 6 RUISSEaux QUI L'ALIMENTENT NE BRASSENT PAS ASSEZ L'EAU, CE QUI LA REND STAGNANTE »



Atelier de concertation du 14/10/2024 à Coucouron // © Fabriques

« UN ACCÈS PMR À L'EAU EST NÉCESSAIRE SUR LA PLAGE »

« LE SENTIER VERS LA LAOUNE POURRAIT ÊTRE MIEUX SIGNALER POUR VALORISER LA VUE SUR LE LAC : C'EST LE MIROIR DE LA LAOUNE ! »



Atelier de concertation du 14/10/2024 à Coucouron // © Fabriques

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRALE

1. RENDRE ACCESSIBLE ET SÉCURISER L'ACCÈS AU LAC POUR LES MOBILITÉS DOUCES

- Connexions piétonnes haut / bas
- Tour de lac : piéton et vélos
- Sentiers de randonnée existants
- Pontons en bois

2. DÉVELOPPER LA QUALITÉ DU SITE EN AMÉNAGEANT DES ESPACES PUBLICS ACCUEILLANTS ET CONVIVIAUX

- Plage enherbée
- Emplacements pique-nique
- Plages aménagées
- Espaces ludiques
- Espace de pêche
- Base nautique
- Plateforme flottante de baignade
- Restaurant / Bar
- Sanitaires
- Aire de camping-car
- Points de vue dégagés

3. VALORISER ET DONNER À VOIR LA NATURALITÉ ET L'HISTOIRE DU LAC

- Lac de Coucouron
- Zones humides
- Parcours ludique « nature »
- Cascade
- Grottes troglodytes

4. REPENSER LES FLUX À L'ÉCHELLE DU CENTRE-VILLAGE

- Polarités villageoises
- Routes principales
- Aires de stationnement réparties dans la commune
- Office de tourisme



## STRATÉGIE DE VALORISATION DU LAC

## 1 RECONNAÎTRE LE LAC COMME L'UN DES MAILLONS HYDROGRAPHIQUES D'INTÉRÊT LOCAL ET TERRITORIAL

- Valorisation de l'histoire du barrage construit en 1953 par EDF et la sensibilisation sur son rôle à l'échelle des bassins versants Loire-Ardèche : eau potable, soutien d'étiage de la Basse-Ardèche, production d'électricité...
- Prise en compte des impacts de la gestion hydro-électrique du lac sur le paysage (berges dégradées, qualité de l'eau, variations du niveau l'eau...) : des enjeux de prise en compte de cette variation dans les aménagements.



## 2 DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE ALTERNATIVE POUR LA MONTAGNE D'ARDÈCHE

- Valorisation de ce lac pour un tourisme local à destination des habitants, dans une logique d'offre alternative à la baignade, souvent effectuée au Lac d'Issarlès.
- La connexion du projet de valorisation du lac avec les sentiers de randonnée existants vers le barrage du Gage et vers le bourg du Cros-de-Géorand notamment, et potentiellement avec le futur projet de voie verte : la « Loire à Vélo ».



## 3 PENSER UN BOURG ATTRACTIF POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS

- Aménagement d'espaces publics conviviaux donnant à voir le lac depuis le cœur de bourg.
- La mise à disposition de gîtes communaux pour de groupe pour favoriser l'accueil de visiteurs itinérants sur la commune.
- Rénovation de l'ancienne école du bourg en un espace culturel (cinéma associatif, espace d'exposition sur le patrimoine industriel hydroélectrique (en lien avec l'usine de Montpezat) dans l'objectif de recréer un lieu de vie habitant et villageois.



## 4 AMÉNAGER UN SENTIER PAYSAGER LUDIQUE FAISANT LE TOUR DE LAC

- Développement d'un sentier de randonnée faisant le tour de lac, incluant des ponts suspendus ainsi que des points de vue dégagés et des belvédères donnant à voir le lac.
- Proposition de différents itinéraires offrant des variantes de découverte des alentours du lac et permettant d'accueillir des usagers de manière inclusive et diversifiée (PMR, ânes, enfants, sportifs...).
- Gestion de la fermeture du paysage sur les berges du lac qui s'enrichissent : des enjeux de réouverture et de valorisation de points de vue sur le lac.



## 5 DÉVELOPPER UNE BERGE DE LOISIRS INNOVANTE 4 SAISONS

- Rénovation et la mise en cohérence paysagère des différents équipements composant la base nautique pour une meilleure lisibilité et attractivité : jeux d'eau, aire de camping-car, stationnements...
- Mise en place d'un petit commerce dans l'objectif de développer l'attractivité du site : des enjeux d'intégration paysagère (implantation orientée vers le lac, morphologie et matérialité sobre et respectueuse de l'environnement...).
- Aménagement d'un lieu de baignade surveillé et naturel, intégré au paysage.
- Développement d'espaces ludiques et récréatifs 4 saisons non-liés à l'eau, à destination de différents groupes de population (enfants, adolescents, adultes, seniors) : circuit de pump-track, parcours de santé, terrain de pétanque, ponton de pêche, sauna, bains nordiques...



## 4 LE LAC DE LA PALISSE

Le lac de la Palisse et l'ensemble de 47ha qu'il forme avec la retenue d'eau du Gage représente une démonstration des ouvrages techniques ayant permis au territoire de la Montagne d'Ardèche de devenir pionnier en matière d'hydroélectricité.

Construit en 1953 par EDF dans le but premier de créer de l'électricité, il répond aujourd'hui à de nombreux autres usages, dont le soutien d'étiage de la Loire et de l'Ardèche en été mais aussi la fourniture en eau potable du territoire. L'aspect touristique lié au lac de La Palisse n'est finalement pas l'enjeu historiquement premier, même s'il s'est bien développé à la suite de la construction du barrage. Celui-ci reste cependant très dépendant des fluctuations du niveau de l'eau au cours de l'année.

Le paysage de ces retenues d'eau reste aujourd'hui relativement à l'état naturel. Ses berges plus ou moins immergées au fil des saisons offrent une certaine forme d'attractivité pour les visiteurs curieux. Une base nautique aménagée en 2013 par la commune offre un accès aujourd'hui non-surveillé à l'eau. Une aire de camping-car de 6 places, ainsi que des jeux d'eau très consommateurs en eau se situent à proximité.

Afin de valoriser ce lac et ses abords, des enjeux de modernisation, de diversification et d'intégration paysagère de cette base nautique, ainsi que de connexion aux circuits de randonnée alentours ont été soulevés par les élus et les acteurs du territoire concertés.

## LOCALISATION



## CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU LAC DE LA PALISSE



Atelier de concertation du 15/10/2024 au Cros-de-Géorand // © Fabriques

« LA CRÉATION D'UN SENTIER DE TOUR DE LAC SERAIT UN GRAND ATOUT TOURISTIQUE POUR LA COMMUNE ET LE TOURISME LOCAL COMME ITINÉRANT »





Atelier de concertation du 15/10/2024 au Cros-de-Géorand // © Fabriques

« UN VRAI DE LIEU DE BAINNADE SERAIT UN VRAI PLUS POUR LE LAC ET SON ATTRACTIVITÉ »



« AUTREFOIS, DES CURES DE FROID EXISTAIENT ET ATTIRAIENT DES VISITEURS SUR LE TERRITOIRE MÊME EN HIVER ! »

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRALE






1. RECONNAÎTRE LE LAC COMME L'UN DES MAILLONS HYDROGRAPHIQUES D'INTÉRÊT LOCAL ET TERRITORIAL

-  Loire et lac de La Palisse
-  Barrage de La Palisse






2. DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE ALTERNATIVE POUR LA MONTAGNE D'ARDÈCHE

-  Routes principales
-  Sentiers de randonnée existants








3. AMÉNAGER UN SENTIER PAYSAGER LUDIQUE FAISANT LE TOUR DE LAC

-  Tour de lac piéton
-  Franchissements piétons
-  Parcours pédagogique
-  Gorges rocheuses
-  Points de vue dégagés

4. PENSER UN BOURG ATTRACTIF POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS

-  Polarités villageoises
-  Espaces publics végétalisés
-  Emplacements pique-nique
-  Gîte de groupe
-  Cinéma - Musée

5. DÉVELOPPER UNE BERGE DE LOISIRS INNOVANTE 4 SAISONS

-  Espace de baignade surveillée
-  Espaces ludiques
-  Base nautique
-  Espace de pêche
-  Aire de camping-car
-  Aires de stationnement réparties sur la commune
-  Snack

